



**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des
soumissions - TPSGC**
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

**Request For a Standing Offer
Demande d'offre à commandes**

National Master Standing Offer (NMSO)
Offre à commandes principale et nationale (OCPN)

Canada, as represented by the Minister of Public Works and
Government Services Canada, hereby requests a Standing Offer
on behalf of the Identified Users herein.

Le Canada, représenté par le ministre des Travaux Publics et
Services Gouvernementaux Canada, autorise par la présente,
une offre à commandes au nom des utilisateurs identifiés
énumérés ci-après.

Comments - Commentaires

**Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution
Fuel & Construction Products Division
L'Esplanade Laurier,
140 O'Connor Street,
East Tower, 4th floor,
Ottawa
Ontario
K1A 0S5

| | |
|---|--|
| Title - Sujet piquets de clôtures & plante-piquet | |
| Solicitation No. - N° de l'invitation W8486-195491/A | Date 2019-06-27 |
| Client Reference No. - N° de référence du client W8486-195491 | GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG PW-\$\$HL-670-77375 |
| File No. - N° de dossier hl670.W8486-195491 | CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME |
| Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2019-08-07 | |
| Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT | |
| Delivery Required - Livraison exigée See Herein | |
| Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Weatherbee, Lynn | Buyer Id - Id de l'acheteur hl670 |
| Telephone No. - N° de téléphone (873)353-1813 () | FAX No. - N° de FAX () - |
| Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: Specified Herein Précisé dans les présentes | |
| Security - Sécurité This request for a Standing Offer does not include provisions for security. Cette Demande d'offre à commandes ne comprend pas des dispositions en matière de sécurité. | |

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

| | |
|--|--|
| Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur | |
| | |
| Telephone No. - N° de téléphone | Facsimile No. - N° de télécopieur |
| Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie) | |
| Signature | Date |

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|-----------|
| PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX..... | 3 |
| 1.1 INTRODUCTION..... | 3 |
| 1.2 SOMMAIRE | 3 |
| 1.3 COMPTE RENDU | 4 |
| 1.4 MIGRATION PRÉVUE VERS UNE SOLUTION D'ACHATS ÉLECTRONIQUES (SAE)..... | 4 |
| PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS..... | 5 |
| 2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES..... | 5 |
| 2.2 PRÉSENTATION DES OFFRES | 5 |
| 2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES..... | 5 |
| 2.4 LOIS APPLICABLES | 6 |
| 2.5 POSSIBILITÉ DE RETRACER LES CODES OTAN DES FABRICANTS (COF)..... | 6 |
| PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES..... | 7 |
| PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION | 10 |
| 4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION..... | 10 |
| 4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION - ARTICLES MULTIPLES | 11 |
| PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES..... | 12 |
| 5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC L'OFFRE | 12 |
| 5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION D'UNE OFFRE À COMMANDES ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES | 12 |
| 5.3 ATTESTATION DES CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES GÉNÉRALES | 13 |
| PARTIE 6 – EXIGENCES FINANCIÈRES ET D'ASSURANCES..... | 15 |
| 6.1 CAPACITÉ FINANCIÈRE | 15 |
| 6.2 EXIGENCES EN MATIÈRE D'ASSURANCE | 15 |
| PARTIE 7 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT..... | 16 |
| 7A. OFFRE À COMMANDES..... | 16 |
| 7A.1 OFFRE | 16 |
| 7A.2 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ | 16 |
| 7A.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES | 16 |
| 7A.4 DURÉE DE L'OFFRE À COMMANDES | 17 |
| 7A.5 RESPONSABLES..... | 17 |
| 7A.6 UTILISATEURS DÉSIGNÉS | 17 |
| 7A.7 INSTRUMENT DE COMMANDE | 17 |
| 7A.8 LIMITE DES COMMANDES SUBSÉQUENTES..... | 18 |
| 7A.9 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS | 18 |
| 7A.10 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES | 18 |
| 7A.11 LOIS APPLICABLES | 19 |
| 7A.12 TRANSITION VERS UNE SOLUTION D'ACHATS ÉLECTRONIQUES (SAE) | 19 |
| 7B CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT | 20 |
| 7B.1 BESOIN | 20 |
| 7B.2 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES | 20 |
| 7B.3 DURÉE DU CONTRAT | 20 |
| 7B.4 PAIEMENT | 20 |
| 7B.5 INSTRUCTIONS POUR LA FACTURATION | 21 |
| 7B.6 PRÉPARATION POUR LA LIVRAISON - EXIGENCES D'EMBALLAGE | 21 |
| 7B.7 TRAÇABILITÉ - CODE OTAN DES FABRICANTS..... | 22 |
| 7B.8 INSTRUCTIONS D'EXPÉDITION..... | 22 |

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W8486-195491/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W8486-195491

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
hl670.W8486-195491

Id de l'acheteur - Buyer ID
hl670
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Annexes

- Annexe « A » Besoin
- Annexe « B » Tableau des prix
- Annexe « C » Rapports trimestriels d'utilisation
- Annexe « D » Les instruments de paiement électronique

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Introduction

La demande d'offre à commandes (DOC) contient sept parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit :

- | | |
|----------|---|
| Partie 1 | Renseignements généraux : renferme une description générale du besoin; |
| Partie 2 | Instructions à l'intention des offrants : renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC; |
| Partie 3 | Instructions pour la préparation des offres : donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés; |
| Partie 4 | Procédures d'évaluation et méthode de sélection : décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, ainsi que la méthode de sélection; |
| Partie 5 | Attestations et renseignements supplémentaires : comprend les attestations et les renseignements supplémentaires à fournir; |
| Partie 6 | Exigences financières et d'assurances : comprend des exigences particulières auxquelles les offrants doivent répondre; et |
| Partie 7 | 7A, Offre à commandes, et 7B, Clauses du contrat subséquent : 7A, contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables; 7B, contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes. |

Les annexes comprennent le Besoin, Tableau des prix, Rapports trimestriels d'utilisation, et les instruments de paiement électronique.

1.2 Sommaire

1.2.1 Besoin

Pour fournir des piquets métalliques de clôtures et des plante-piquets en conformité avec l'Annexe « A » ci-jointe, comme et quand demandé par le ministère de la défense nationale. La période de cette offre à commandes sera de trois (3) années à compter de l'émission de l'offre à commande. Les marchandises seront livrées RDA - rendu droits acquittés à la base des Forces canadiennes (BFC) à Montréal et à la BFC à Edmonton.

1.2.1.1 Note à l'appel d'offres (dessins)

Une copie des informations techniques mentionnées aux présentes vous sera transmise par le directeur, opérations de la chaîne d'approvisionnement, DSCO, quartier général de la défense nationale.

Les paquets de données techniques sont requis. Il incombe aux soumissionnaires de demander ces colis, par écrit, à l'autorité contractante en temps opportun.

1.2.2 Accords commerciaux

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'organisation mondiale du commerce (AMP-OMC), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), de l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG) et de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).

1.2.3 Service Connexion postel

La présente DOC permet aux offrants d'utiliser le service Connexion postel offert par la Société canadienne des postes pour la transmission électronique de leurs offres. Les offrants doivent consulter la partie 2 de la DOC, Instructions à l'intention des offrants, et la partie 3 de la DOC, Instructions pour la préparation des offres, pour obtenir de plus amples renseignements sur le recours à cette méthode.

1.3 Compte rendu

Les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.4 Migration prévue vers une solution d'achats électroniques (SAE)

Le Canada s'efforce actuellement de mettre au point une SAE en ligne plus rapide et plus conviviale pour commander des biens et des services. Pour en savoir plus sur la transition prévue vers ce système et sur les incidences éventuelles sur toute offre à commandes subséquente attribuée dans le cadre de cette demande de soumissions, reportez-vous à la section 7.15 – Transition vers une solution d'achats électroniques (SAE).

Le communiqué de presse du gouvernement du Canada fournit des renseignements additionnels.

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

Le document 2006 (2019-03-04) Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document 2006, Instructions uniformisées – demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours
Insérer : 90 jours

2.2 Présentation des offres

Les offres doivent être présentées uniquement à l'Unité de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués dans la DOC.

Remarque : Pour les offrants qui choisissent de soumissionner en utilisant Connexion postel pour la clôture des offres à l'Unité de réception des soumissions dans la région de la capitale nationale, l'adresse de courriel est la suivante :

tpsgc.dgareceptiondessoumissions-abbidreceiving.pwgsc@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Remarque : Les offres ne seront pas acceptées si elles sont envoyées directement à cette adresse de courriel. Cette adresse de courriel doit être utilisée pour ouvrir une conversation Connexion postel, tel qu'indiqué dans les instructions uniformisées 2006, ou pour envoyer des offres au moyen d'un message Connexion postel si l'offrant utilise sa propre licence d'utilisateur du service Connexion postel.»

2.3 Demandes de renseignements – demande d'offres à commandes

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins dix (10) jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande

de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les offrants.

2.4 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur en Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

2.5 Possibilité de retracer les codes OTAN des fabricants (COF)

Aux fins de la présente demande de propositions, les codes OTAN des fabricants (un ou plus) indiqués constituent les seules sources approuvées d'approvisionnement des numéros de pièce requis.

Lorsqu'un soumissionnaire propose de fournir le produit correspondant à un numéro de pièce demandé, il ne doit indiquer le COF connexe que s'il est en mesure de fournir des preuves documentaires permettant de retracer le produit directement à une source d'approvisionnement approuvée par l'OTAN.

S'il n'est pas en mesure de démontrer que le matériel qu'il propose de fournir provient directement de la source approuvée d'approvisionnement, ou s'il n'a pas obtenu la permission écrite de la source approuvée d'approvisionnement correspondant au COF cité, le soumissionnaire est tenu d'indiquer le nom d'un autre fabricant du matériel proposé, mais, dans ce cas, il ne doit pas indiquer le COF.

Tout matériau fourni pour les articles décrits dans tout contrat résultant fera l'objet d'une vérification par l'État. Si l'entrepreneur n'est pas en mesure de démontrer que le matériau peut être directement identifié par le code OTAN des fabricants utilisé pour désigner l'article dans le contrat, ni qu'il a été fourni avec la permission écrite expresse de la source d'approvisionnement autorisée pour ce code, l'État pourra prendre les mesures décrites.

L'État pourra:

- a) résilier le marché pour défaut d'exécution relativement à l'article visé, retourner l'article à l'entrepreneur, aux frais et aux risques de ce dernier, et exiger et recevoir de l'entrepreneur (qui versera le montant exigé sans délai) le remboursement de tous les coûts de rachat et autres frais engagés par l'État, notamment tous les coûts supplémentaires engagés pour faire avancer la production plus rapidement; ou
- b) garder l'article et exiger et recevoir de l'entrepreneur (qui versera le montant exigé sans délai) un montant correspondant à la différence entre les frais engagés par l'entrepreneur relativement à cet article, établis par l'État, et les coûts auquel, de l'avis de l'État, l'entrepreneur aurait eu à faire face s'il avait obtenu et fourni un article identique à celui qui avait été demandé aux termes du marché.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

3.1 Instructions pour la préparation des offres

Si l'offrant choisit d'envoyer son offre par voie électronique, le Canada exige de sa part qu'il respecte l'article 08 des Instructions uniformisées 2006 incorporées par référence. Les offrants doivent soumettre leur offre dans une transmission unique. Le service Connexion postal a la capacité de transmettre plusieurs documents par transmission, jusqu'à un maximum de 1 Go par document.

Canada demande que les documents soient identifiés, groupés et présentés en sections distinctes comme suit :

Section I : Offre technique
Section II : Offre financière
Section III : Attestations

Si l'offrant choisit de transmettre son offre sur papier, le Canada demande que l'offre soit présentée en sections distinctes, comme suit :

Section I : Offre technique deux (2) exemplaires papier
Section II : Offre financière un (1) exemplaire papier
Section III : Attestations un (1) exemplaire papier

Si l'offrant fournit simultanément plusieurs copies de son offre à l'aide de méthodes de livraison acceptable, et en cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postal et celui de la copie papier, le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postal aura préséance sur le libellé des autres copies.

Les prix doivent figurer dans l'offre financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre.

Le Canada demande que les offrants suivent les instructions de présentation décrites ci-dessous pour préparer leur offre en format papier :

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la DOC.

En avril 2006, le Canada a adopté une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour tenir compte des facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement : la Politique d'achats écologiques (<https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32573>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les offrants doivent :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées;
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc plutôt qu'en couleur, recto verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ou reliure à anneaux.

Section I : Offre technique

Dans leur offre technique, les offrants devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

3.1.1 Produits équivalents

1. Les produits dont la forme, l'ajustage, la fonction et la qualité sont équivalents aux articles spécifiés dans la demande de soumissions seront pris en considération si le soumissionnaire :
 - (a) indique la marque et le modèle et/ou le numéro de pièce et le COF/CAGE du produit de remplacement;
2. Les produits offerts comme équivalents sur les plans de la forme, de l'ajustage, de la fonction et de la qualité ne seront pas pris en considération si :
 - (a) la soumission ne fournit pas toute l'information requise pour permettre à l'autorité contractante de pleinement évaluer l'équivalence de chaque produit de remplacement, ou;
 - (b) le produit de remplacement ne répond pas aux critères de rendement obligatoires précisés dans la demande de soumissions visant l'article en question ou ne les dépasse pas.
3. Lorsque le Canada évalue une soumission, il peut, sans toutefois y être obligé, demander aux soumissionnaires qui offrent un produit de remplacement de fournir de l'information technique démontrant l'équivalence (p.e. des dessins, des spécifications, des rapports techniques et/ou des rapports d'essai) ou de démontrer, à leurs propres frais, dans un délai de trois (3) jours ouvrables (ou tout autre délai mentionné aux présentes) que le produit de remplacement est équivalent à l'article indiqué dans la demande de soumissions. Si le soumissionnaire ne fournit pas l'information demandée dans les délais mentionnés, le Canada peut déclarer la soumission non-recevable.

3.1.2 Produits de remplacement - échantillons (MDN)

Si le soumissionnaire offre un produit de remplacement, le Canada se réserve le droit de demander un échantillon au soumissionnaire afin de déterminer si le produit est équivalent à l'article décrit dans la demande de soumissions sur le plan de la forme, de l'ajustage, de la fonction, de la qualité et du rendement.

Le soumissionnaire doit, à la demande de l'autorité contractante, fournir un échantillon au responsable technique, frais de transports payés d'avance et sans frais pour le Canada, dans les 30 jours civils après la date de la demande. L'échantillon fourni par le soumissionnaire demeurera la propriété du Canada et ne sera pas considéré comme faisant partie des biens livrables dans tout contrat subséquent. Si l'échantillon ne satisfait pas aux exigences stipulées dans la demande de soumissions ou si le soumissionnaire ne respecte pas la demande de l'autorité contractante, la soumission sera jugée non recevable.

Section II : Offre financière

Les offrants doivent présenter leur offre financière en conformité avec la Base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

3.1.1 Paiement électronique de factures - offre

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « D » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W8486-195491/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W8486-195491

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
hl670.W8486-195491

Id de l'acheteur - Buyer ID
hl670
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Si l'annexe « D » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.1.2 Fluctuation du taux de change

Le besoin ne prévoit pas offrir d'atténuer les risques liés à la fluctuation du taux de change. Aucune demande d'atténuation des risques liés à la fluctuation du taux de change ne sera prise en considération. Toute offre incluant une telle disposition sera déclarée non recevable.

3.1.3 Paiements progressifs

Paiements Progressifs ne seront pas considérés à moins d'être spécifiquement offerts par TPSGC dans le présent document.

Section III: Attestations

Les offrants doivent présenter les attestations et les renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

a) Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.

b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.

4.1.1 Évaluation technique

Les offres doivent fournir toute l'information technique demandée dans la demande d'offres à commandes pour permettre une évaluation complète.

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

Les facteurs OBLIGATOIRES suivants seront pris en compte dans l'évaluation de chaque soumission:

- a) Le soumissionnaire doit indiquer clairement le numéro de pièce et le fabricant (COF/CAGE) offert à chaque article énumérés dans les "détails de l'article" ; et
- b) Si des produits équivalents sont offerts, le soumissionnaire doit indiquer le numéro de pièce et le fabricant (COF/CAGE).

Les offrants ne répondant pas à ces critères techniques obligatoires seront déclarés non recevables.

4.1.2 Évaluation financière

4.1.2.1 Critères financière obligatoires

Les critères financiers **obligatoires** pour l'évaluation de chaque offre sont les suivants:

- a) Le soumissionnaire doit offrir (des) prix unitaire(s) ferme(s) en devises canadiennes, les taxes applicables exclus, RDA rendu droits acquittés à destination(s) Incoterms 2000, les droits de douane inclus pour chaque article offert ; et
- b) La proposition financière du soumissionnaire doit respecter les modalités de paiement.

Les offrants qui ne répondent pas à ces critères financiers obligatoires seront déclarés non recevables.

4.1.2.2 Prix évalué

Les offres seront évaluées de façon globale.

- a) Les prix indiqués pour les articles n os 1 et 2 pour chaque échelle de volumes des années 1, 2 et 3 seront additionnés et divisés par 9.
- b) Le prix indiqué pour l'article 3 pour les années 1, 2 et 3 sera additionné et divisé par 3.
- c) Les prix calculés en a) et b) ci-dessus seront multipliés par les volumes annuels "estimés" pour obtenir le prix évalué comme dans l'exemple ci-dessous.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W8486-195491/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W8486-195491

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
hl670.W8486-195491

Id de l'acheteur - Buyer ID
hl670
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Exemple de calcul d'évaluation de prix

| Article | Description | ÉCHELLE DE VOLUME # 1 | | | | ÉCHELLE DE VOLUME # 2 | | | | ÉCHELLE DE VOLUME # 3 | | | | Évaluation | | |
|---------|-------------------------------------|-----------------------|----------|----------|----------|-----------------------|----------|----------|----------|-----------------------|----------|----------|----------|-------------|----------------------|------------------------|
| | | Qty | Années 1 | Années 2 | Années 3 | Qty | Années 1 | Années 2 | Années 3 | Qty | Années 1 | Années 2 | Années 3 | Prix Global | Besoin annuel estimé | \$ Total annuel estimé |
| 1 | Piquet Métallique, Cloture 6' | 1,000- 2,000 | 9,00\$ | 9,25\$ | 9,50\$ | 2,001- 3,000 | 9,45\$ | 9,71\$ | 9,98\$ | 3,001+ | 9,92\$ | 10,20\$ | 10,47\$ | 9,72\$ | 21,000 | 204,124\$ |
| 2 | Piquet Métallique, Cloture 2' | 1,000- 1,500 | 4,50\$ | 4,75\$ | 5,00\$ | 1,501- 2,000 | 4,73\$ | 4,99\$ | 5,25\$ | 2,001+ | 4,96\$ | 5,24\$ | 5,51\$ | 4,99\$ | 13,000 | 64,889\$ |
| 3 | Plante- Piquet, Léger | 29 | 62,00\$ | 65,10\$ | 68,36\$ | | | | | | | | | 65,15 | 29 | 1,899\$ |
| | | | | | | | | | | Prix évalué | | | | | | 270,903\$ |

4.2 Méthode de sélection - Articles multiples

L'offre doit respecter les exigences de la demande d'offres à commandes et satisfaire à tous les critères d'évaluation technique obligatoires pour être déclarée recevable. La recommandation pour l'attribution d'une offre à commandes se fera en fonction de l'offre recevable la plus basse globalement.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les offrants doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'une offre à commandes leur soit émise.

Les attestations que les offrants remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une offre non recevable, aura le droit de mettre de côté une offre à commandes, ou de mettre l'entrepreneur en défaut s'il est établi qu'une attestation de l'offrant est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la période de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat.

Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations de l'offrant. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par le responsable de l'offre à commandes, l'offre sera déclarée non recevable ou entraînera la mise de côté de l'offre à commandes ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec l'offre

Les offrants doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur offre.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les offrants doivent présenter avec leur offre, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web Intégrité – Formulaire de déclaration (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html>), afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec l'offre mais elles peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, le responsable de l'offre à commandes informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, l'offre sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la Politique d'inadmissibilité et de suspension (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), l'offrant doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation d'offre

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant, et tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF ») du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail (<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4>).

Le Canada aura le droit de déclarer une offre non recevable ou de mettre de côté l'offre à commandes, si l'offrant, ou tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment d'émettre l'offre à commandes ou durant la période de l'offre à commandes.

5.2.3 Certification de prix

Les modalités suivantes sont incorporées aux présentes

| Référence de CCUA | Section | Date |
|-------------------|---|------------|
| C0001T | Attestation des prix - fournisseurs étrangers | 2007-05-25 |
| C0002T | Attestation des prix - fournisseurs établis au Canada (autres que les agences et détaillants) | 2010-01-11 |
| C0004T | Attestation des prix - agents et détaillants canadiens | 2007-05-25 |
| C0008T | Soutien des prix - soumission non concurrentielle | 2007-05-25 |

5.3 Attestation des caractéristiques environnementales générales

Le soumissionnaire doit sélectionner et remplir l'une des deux déclarations suivantes aux fins d'attestation

- A) Le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire est inscrit ou rencontre la norme ISO 14001.

Signature du représentant autorisé du soumissionnaire Date

Ou

- B) Le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire satisfait et continuera de satisfaire, pendant toute la durée du contrat, à un minimum de quatre (4) des six (6) critères identifiés dans le tableau ci-dessous.

Le soumissionnaire doit indiquer qu'il satisfait à un minimum de quatre (4) critères.

| Pratiques écologiques au sein de l'organisation des soumissionnaires | Insérez un crochet pour chaque critère qui est respecté |
|---|---|
| Favorise un environnement sans papier au moyen de directives, procédures et / ou programmes. | |
| Tous les documents sont imprimés recto verso et en noir et blanc dans le cadre des activités quotidiennes, excepté lors d'indications contraires par votre client. | |
| Le papier utilisé dans le cadre des activités quotidiennes est composé d'un minimum de 30% de matières recyclées et possède une certification de la gestion durable des forêts. | |
| Utilise préférentiellement des encres écologiques et achète des cartouches d'encre réusinées ou cartouches d'encre qui peuvent être retournées au fabricant aux fins de réutilisation et de recyclage dans le cadre des activités quotidiennes. | |
| Des bacs de recyclage pour le papier, le papier journal, le plastique et l'aluminium sont disponibles et vidés régulièrement conformément au programme de recyclage local. | |
| Un minimum de 50% de matériel de bureau détient une certification éco énergétique. | |

Signature du représentant autorisé du soumissionnaire Date

N° de l'invitation - Solicitation No.
W8486-195491/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W8486-195491

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
hl670.W8486-195491

Id de l'acheteur - Buyer ID
hl670
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

5.3.2 **Certifications des produits**

Le soumissionnaire certifie que tous les produits proposés sont conformes et continueront de se conformer aux spécifications sous « Annexe A » pendant la période de l'offre à commande.

Signature

Date

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W8486-195491/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W8486-195491

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
hl670.W8486-195491

Id de l'acheteur - Buyer ID
hl670
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

PARTIE 6 – EXIGENCES FINANCIÈRES ET D'ASSURANCES

6.1 Capacité financière

Clause du *Guide des CUA* M9033T (2011-05-16) Capacité financière

6.2 Exigences en matière d'assurance

L'entrepreneur est responsable de décider s'il doit s'assurer pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance souscrite ou maintenue par l'entrepreneur est à sa charge ainsi que pour son bénéfice et sa protection. Elle ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue.

PARTIE 7 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

7A. OFFRE À COMMANDES

7A.1 Offre

L'offrant offre de remplir le besoin conformément à l'annexe « A » - Besoin.

7A.2 Exigences relatives à la sécurité

Cette offre à commandes ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

7A.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

7A.3.1 Conditions générales

2005 (2017-06-21), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

Le paragraphe 06, Annulation, du document 2005, Conditions générales - offres à commandes - biens ou services, est modifié comme suit:

Supprimer : trente (30) jours

Insérer : soixante (60) jours

7A.3.2 Offres à commandes - établissement des rapports

L'offrant doit compiler et tenir à jour des données sur les biens, les services ou les deux fournis au gouvernement fédéral en vertu de contrats découlant de l'offre à commandes. Ces données doivent comprendre les achats payés au moyen d'une carte d'achat du gouvernement du Canada.

L'offrant doit fournir ces données en format électronique (fichier Excel), conformément aux exigences en matière d'établissement de rapports décrites dans « Annex C ». Si certaines données ne sont pas disponibles, la raison doit être indiquée dans le rapport. Si aucun bien ou service n'a été fourni pendant une période donnée, l'offrant doit soumettre un rapport portant la mention "NÉANT".

Les données doivent être présentées tous les trimestres au responsable de l'offre à commandes.

Voici la répartition des trimestres:

Premier et cinquième trimestre : du 1er avril au 30 juin;

Deuxième et sixième trimestre : du 1er juillet au 30 septembre;

Troisième et septième trimestre : du 1er octobre au 31 décembre;

Quatrième et huitième trimestre : du 1er janvier au 31 mars.

Les données doivent être présentées au responsable de l'offre à commandes dans les dix (10) jours civils suivant la fin de la période de référence.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W8486-195491/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W8486-195491

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
hl670.W8486-195491

Id de l'acheteur - Buyer ID
hl670
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

7A.4 Durée de l'offre à commandes

7A.4.1 Période de l'offre à commandes

Des commandes subséquentes à l'offre à commandes pourront être passées de la date d'émission de l'offre à commandes au _____ inclusivement (*Le responsable de l'offre à commandes désigne une période de 3 ans à compter de l'émission de l'offre à commandes.*)

7A.5 Responsables

7A.5.1 Le responsable de l'offre à commandes est :

Lynn Weatherbee
Titre : Spécialiste en approvisionnement
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements
Direction du transport et des produits logistiques, électriques et pétroliers
140 O'Connor Street West
Ottawa ON K1A OR5
Téléphone : 873-353-1813
Télécopieur : 613-943-7620
Courriel : lynn.weatherbee@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

7A.5.2 Autorité technique

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____
Téléphone : ____ - ____ - _____
Télécopieur : ____ - ____ - _____
Courriel : _____

Le responsable technique est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans la présente demande. Toute proposition portant sur des changements à apporter à l'énoncé des travaux doit faire l'objet de discussions avec le responsable technique. Cependant, tout changement découlant de ces discussions devra être entériné par l'autorité contractante au moyen d'une modification au contrat.

7A.6 Utilisateurs désignés

L'utilisateur désigné autorisé à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes est le ministère de la Défense nationale.

7A.7 Instrument de commande

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateur(s) désigné(s) à l'aide des formulaires dûment remplis ou de leurs équivalents, comme il est indiqué aux paragraphes 2 ou 3 ci-après, ou au moyen de la carte d'achat du Canada (Visa ou MasterCard) pour les besoins de faible valeur.

1. Les commandes subséquentes doivent provenir de représentants autorisés des utilisateurs désignés dans l'offre à commandes. Il doit s'agir de biens ou services ou d'une combinaison de biens et services compris dans l'offre à commandes, conformément aux prix et aux modalités qui y sont précisés.

2. Les formulaires suivants sont disponibles au site Web [Catalogue de formulaires](#) :

- PWGSC-TPSGC 942 Commande subséquente à une offre à commandes
- PWGSC-TPGSC 942-2 Commande subséquente à une offre à commandes (Livraison multiple)
- PWGSC-TPSGC 944 Commande subséquente à plusieurs offres à commandes (anglais seulement)
- PWGSC-TPSGC 945 Commande subséquente à plusieurs offres à commandes (français seulement)

OU

3. Un formulaire équivalent ou un document électronique de commande subséquente qui comprend à tous le moins les renseignements suivants :

- le numéro de l'offre à commandes;
- l'énoncé auquel les modalités de l'offre à commandes ont été intégrées;
- la description et le prix unitaire de chaque article;
- la valeur totale de la commande subséquente;
- le point de livraison;
- la confirmation comme quoi les fonds sont disponibles aux termes de l'article 32 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*;
- la confirmation comme quoi l'utilisateur a été désigné dans le cadre de l'offre à commandes et qu'il détient l'autorisation d'établir un contrat.

7A.8 Limite des commandes subséquentes

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser 400,000\$ (taxes applicables incluses).

7A.9 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) la commande subséquente à l'offre à commandes, incluant les annexes;
- b) les articles de l'offre à commandes;
- c) les conditions générales 2005 (2017-06-21), Conditions générales - offres à commandes – biens ou services;
- d) Annexe « A », Besoin
- e) Annexe « B », Tableau des prix;
- f) Annexe « C », Rapports trimestriels d'utilisation;
- g) l'offre de l'offrant en date du _____ (insérer la date de l'offre), (si l'offre a été clarifiée ou modifiée, insérer au moment de l'émission de l'offre: « clarifiée le _____ » ou « telle que modifiée le _____ » et insérer la ou les date(s) de la ou des clarification(s) ou modification(s)).

7A.10 Attestations et renseignements supplémentaires

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W8486-195491/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W8486-195491

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
hl670.W8486-195491

Id de l'acheteur - Buyer ID
hl670
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

7A.10.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'offrant avec son offre ou préalablement à l'émission de l'offre à commandes (OC), ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions d'émission de l'OC et le non-respect constituera un manquement de la part de l'offrant. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au-delà de la période de l'OC.

7A.11 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur _____ (*insérer la loi de la province ou du territoire précisée par l'offrant dans son offre, s'il y a lieu*) et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

7A.12 Transition vers une solution d'achats électroniques (SAE)

Pendant la période de l'offre à commandes, le Canada peut effectuer la transition vers une SAE afin de traiter et de gérer de façon plus efficace les commandes subséquentes individuelles pour certains ou pour l'ensemble des biens et des services applicables de l'offre à commandes. Le Canada se réserve le droit, à sa propre discrétion, de rendre l'utilisation de la nouvelle solution d'achats électroniques obligatoire.

Le Canada accepte de fournir à l'offrant un préavis de trois mois afin de lui permettre d'adopter les mesures nécessaires en vue d'intégrer l'offre à la SAE. Le préavis comprendra une trousse d'information détaillée décrivant les exigences, ainsi que les orientations et les appuis pertinents.

Si l'offrant décide de ne pas offrir ses biens et ses services par l'intermédiaire de la Solution d'achats électroniques, l'offre à commandes pourrait être mise de côté par le Canada.

7B CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

7B.1 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

7B.2 Clauses et conditions uniformisées

7B.2.1 Conditions générales

2010A (2018-06-21), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

L'article 15 et 16, Période de paiement Intérêt sur les comptes en souffrance de 2010A ne s'applique pas aux paiements faits par carte de crédit au point de vente.

7B.2.2 Conditions générales supplémentaires

Les modalités suivantes sont incorporées aux présentes

| Référence de CUA | Section | Date |
|------------------|--|------------|
| A9006C | Contrat de défense | 2012-07-16 |
| B7500C | Marchandises excédentaires | 2006-06-16 |
| D2000C | Marquage | 2007-11-30 |
| D2001C | Etiquetage | 2007-11-30 |
| D6010C | Palettisation | 2007-11-30 |
| D2025C | Matériaux d'emballage en bois | 2013-08-16 |
| D5545C | ISO 9001:2008 Systèmes de management de la qualité | 2010-08-16 |
| G1005C | Assurance | 2008-05-12 |

7B.3 Durée du contrat

7B.3.1 Date de livraison

La livraison doit être faite dans les Quatre-vingt-dix (90) jours civils suivant la réception d'une Commande subséquente à une offre à commandes.

7B.4 Paiement

7B.4.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé des prix fermes conformément à l'annexe "B" – Tableau de Prix. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

7B.4.2 Clauses du guide des CUA

Les modalités suivantes sont incorporées aux présentes

| Référence de CUA | Section | Date |
|------------------|---------|------|
|------------------|---------|------|

| | | |
|--------|---------------------|------------|
| H1001C | Paiements multiples | 2008-05-12 |
|--------|---------------------|------------|

7B.4.3 Paiement à l'avance de la date d'échéance

Le paiement peut être versé avant la date d'échéance lorsque l'entrepreneur offre un escompte pour paiement anticipé et que l'escompte compense au moins le coût que représente pour le Canada le versement de ce paiement anticipé.

7B.4.4 Paiement électronique de factures – commande subséquente

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Carte d'achat Visa ;
- b. Carte d'achat MasterCard ;
- c. Dépôt direct (national et international) ;
- d. Échange de données informatisées (EDI) ;
- e. Virement télégraphique (international seulement) ;
- f. Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

7B.5 Instructions pour la facturation

L'entrepreneur doit soumettre les factures selon la section " Présentation des factures" des Conditions générales.

De plus, toutes les factures doivent comprendre les renseignements suivants:

- a) numéro de série de l'offre à commandes;
- b) le numéro de la commande;
- c) point de livraison (incluant les numéros d'édifices selon le cas);
- d) taxes et/ou prélèvements, selon le cas, et inscrits séparément;
- e) l'adresse où le paiement doit être remis.

L'original et deux (2) copies de chaque facture doivent être fournis à l'utilisateur désigné et envoyés à l'adresse de facturation, conformément aux modalités spécifiées dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

Les factures seront accompagnées de l'original et d'une (1) copie du bon de livraison signé par le destinataire. C'est la responsabilité de l'entrepreneur de s'assurer que les renseignements sur les bons de livraison sont lisibles. Si l'information mentionnée au-dessus est incomplète, la facture ne sera pas payée jusqu'à ce que l'entrepreneur fournisse tous les détails requis.

7B.6 Préparation pour la livraison - exigences d'emballage

L'entrepreneur doit préparer tous les articles pour la livraison conformément à la dernière version de la spécification relative à l'emballage des Forces canadiennes D-LM-008-036/SF-000, Exigences du MDN en matière d'emballage commercial du fabricant.

L'entrepreneur doit emballer les articles 1 et 2 (376694 et 376693) comme suit:

- Le nombre maximum de paquets de poteaux ne doit pas dépasser 60 paquets par palette;
- Le nombre maximum de messages par paquet ne doit pas dépasser 10 postes par paquet;
- Le poids d'une palette ne doit pas dépasser 2 500 livres;
- Un feillard en acier doit être utilisé pour fixer les piquets à la palette.

L'entrepreneur doit emballer l'article no 3 (475171) comme suit:

- Un soin particulier doit être apporté à la soudure du capuchon d'extrémité.

- La quantité maximale de plante-piquet ne doit pas dépasser 100 unités par colis.

7B.7 Traçabilité - Code OTAN des Fabricants

Le matériel fourni pour les articles décrits dans le présent contrat peut faire l'objet d'une vérification par l'État. Si l'entrepreneur n'est pas en mesure de démontrer que le matériau peut être directement identifié par le code OTAN des fabricants utilisé pour désigner l'article dans le contrat, ni qu'il a été fourni avec la permission écrite expresse de la source d'approvisionnement autorisée pour ce code, l'État pourra prendre les mesures décrites.

L'État pourra :

- a) résilier le contrat pour inexécution en ce qui a trait à cet article, retourner l'article à l'entrepreneur aux risques et aux frais de celui-ci et exiger de recevoir de l'entrepreneur (qui devra aussitôt payer) le montant correspondant à tous les coûts engagés par l'État pour refaire l'achat et tous les autres coûts associés, y compris tous les coûts supplémentaires que pourrait entraîner l'accélération de la production ;
- b) conserver l'article et exiger de recevoir de l'entrepreneur (qui devra aussitôt payer) le versement d'un montant correspondant à la différence des coûts engagés par l'entrepreneur pour la production de l'article, calculés par l'État, et des coûts que, de l'avis de l'État, l'entrepreneur aurait engagés s'il avait obtenu et livré un article en tout point identique à celui qui avait été demandé aux termes du contrat.

7B.8 Instructions d'expédition

7B.8.1 Instructions d'expédition : Destination et calendrier de livraison inconnus

1. L'entrepreneur doit expédier les biens en RDA - rendu droits acquittés (Montréal ou Edmonton tel qu'indiqué dans la commande). À moins d'indication contraire, la livraison doit se faire par le moyen le plus économique. Les frais d'expédition doivent être indiqués séparément dans la facture de l'entrepreneur. L'entrepreneur est responsable de l'ensemble des frais de livraison, de l'administration, des coûts et des risques de transport et du dédouanement, dont le paiement des droits de douane et des taxes applicables.
2. L'entrepreneur doit livrer les biens aux dépôts d'approvisionnement des Forces canadiennes (FC) sur rendez-vous seulement. L'entrepreneur ou son transporteur doit prendre les rendez-vous pour la livraison en communiquant avec la Section du trafic des dépôts à l'endroit pertinent indiqué ci-après. Le destinataire peut refuser des livraisons lorsque des dispositions n'ont pas été prises au préalable.

25 Dépôt d'approvisionnement des FC, Montréal
6363 Notre Dame Est
Montréal (Québec) H1N 3V9
Courriel : 25DAFCTrafficRDV@forces.gc.ca

7 Dépôt d'approvisionnement des FC, Parc Lancaster
195 avenue et 82 rue - bâtiment 236
Edmonton (Alberta) T5J 4J5
Courriel : Edm-7CFSD-Cust-Svcs@intern.mil.ca

« Annexe A » Besoin - W8486-195491

| Article | NNO | Numéro de référence | DÉNOMINATION | Caractéristique | Unité de distribution | Assurance de la qualité | NCAGE | Spécifications d'emballage | Usage estimé |
|---------|------------------|---------------------|--------------------------------------|---|-----------------------|-------------------------|-------|----------------------------|--|
| 1 | 5660-21-114-6081 | 376694 | PIQUET METALLIQUE,CLOTURE (6') | <p>MATIERE: ACIER</p> <p>TRAITEMENT DE SURFACE: PEINTURE</p> <p>EPAISSEUR DU MATERIAU: 0.188 POUCES NOMINAL</p> <p>PROFONDEUR: 1.75 POUCES NOMINAL</p> <p>LARGEUR ENTRE/DE FACE(S): 1.75 POUCES NOMINAL</p> <p>EXTREMITE PENETRANTE POINTUE: INCLUS</p> <p>LONGUEUR HORS TOUT: 72.0 POUCES NOMINAL</p> <p>PLAQUE D'ANCRAGE: NON INCLUS</p> <p>BRIDE DE RALLONGE: NON INCLUS</p> <p>NOMBRE DE CROCHETS D'ENGAGEMENT NT DECOUPES DANS LA MASSE: 11</p> <p>DISTANCE ENTRE LES BASES DES DISPOSITIFS D'ENGAGEMENT: 6.0 POUCES NOMINAL</p> <p>DISTANCE ENTRE LE DESSUS DU POTEAU ET LA BASE DU DISPOSITIF D'ENGAGEMENT ADJACENT: 1.5 POUCES NOMINAL</p> <p>CARACTERISTIQUES SPECIALES: ENAMEL SURFACE TREATMENT</p> <p>USAGERS: DF</p> | EA | C | 35907 | D-LM-008-036/SF-000 | 21 000 unités émises en moyenne par an 70% d'utilisation à 25 CFSD MTL 30% d'utilisation à 7 EDM CFSD |

« Annexe A » Besoin - W8486-195491

| Article | NNO | Numéro de référence | DÉNOMINATION | Caractéristique | Unité de distribution | Assurance de la qualité | NCAGE | Spécifications d'emballage | Usage estimé |
|---------|------------------|---------------------|---------------------------------------|--|-----------------------|-------------------------|-------|----------------------------|---|
| 2 | 5660-21-114-6080 | 376693 | PIQUET METALLIQUE,CLOTURE (2 ') | <p>MATIERE: ACIER TRAITEMENT DE SURFACE: PEINTURE EPAISSEUR DU MATERIAU: 0.188 POUCES NOMINAL PROFONDEUR: 1.75 POUCES NOMINAL LARGEUR ENTRE/DE FACE(S): 1.75 POUCES NOMINAL EXTREMITÉ PENETRANTE POINTUE; INCLUS LONGUEUR HORS TOUT: 24.0 POUCES NOMINAL PLAQUE D'ANCRAGE: NON INCLUS BRIDE DE RALLONGE: NON INCLUS NOMBRE DE CROCHETS D'ENGAGEMENT NT DECOUPES DANS LA MASSE: 1 DISTANCE ENTRE LES BASES DES DISPOSITIFS D'ENGAGEMENT: 2.625 POUCES NOMINAL DISTANCE ENTRE LE DESSUS DU POTEAU ET LA BASE DU DISPOSITIF D'ENGAGEMENT ADJACENT: 1.5 POUCES NOMINAL CARACTERISTIQUES SPECIALES: CHAQUE COIN SUPÉRIEUR COUPE 0,750 POUCES PAR 45 DEGRÉS USAGERS: DF</p> | EA | C | 35907 | D-LM-008-036/SF-000 | 13,000 units unités émises en moyenne par an 70% d'utilisation à 25 CFSD MTL 30% d'utilisation à 7 EDM CFSD |
| 3 | 5120-20-001-5170 | 475171 | PLANTE-PIQUET, LÉGER | <p>PLANTE-PIQUET, LÉGER; Longueur de 24,000 pouces; 25.0 LBS</p> | EA | C | 35907 | D-LM-008-036/SF-000 | 29 unités émises en moyenne par an 60% d'utilisation à 25 CFSD MTL 40% d'utilisation à 7 EDM CFSD |

ANNEXE B – TABLEAU DES PRIX

Le soumissionnaire doit fournir des prix unitaires fermes en dollars canadiens pour chaque article ci-dessous. Les prix fournis doivent inclure tous les coûts d'emballage (emballés soit en boîtes ou sous film rétractable) d'étiquetage et de livraison à destination. *(Le responsable de l'offre à commandes désigne une période de 3 ans à compter de l'émission de l'offre à commandes.)*

1. Offre à commandes année un – Prix Unitaires Fermes

| Description | Lieu de livraison | Besoin annuel estimé | ÉCHELLE DE VOLUME # 1 | | ÉCHELLE DE VOLUME # 2 | | ÉCHELLE DE VOLUME # 3 | |
|---|------------------------------|----------------------|-----------------------|--|-----------------------|--|-----------------------|--|
| | | | Quantité | Prix unitaire (à compléter par le soumissionnaire) | Quantité | Prix unitaire (à compléter par le soumissionnaire) | Quantité | Prix unitaire (à compléter par le soumissionnaire) |
| 1 Article no 1 Piquet Métallique, Cloture 6' 5660-21-114-6081 (P/N 376694) | 70% Montreal 30% Edmonton | 21,000 | 1,000-2,000 | | 2,001-3,000 | | 3,001+ | |
| 2 Article no 2 Piquet Métallique, Cloture 2' 5660-21-114-6080 (P/N 376693) | 70% Montreal 30% Edmonton | 13,000 | 1,000-1,500 | | 1,501-2,000 | | 2,001+ | |
| 3 Article no 3 Plante-Piquet, Léger 5120-20-001-5170 (P/N 0475171-1) | 100% Montreal | 29 | 1+ | | | | | |

2. Offre à commandes année deux - Prix Unitaires Fermes

| Description | Lieu de livraison | Besoin annuel estimé | ÉCHELLE DE VOLUME # 1 | | ÉCHELLE DE VOLUME # 2 | | ÉCHELLE DE VOLUME # 3 | |
|---|------------------------------|----------------------|-----------------------|--|-----------------------|--|-----------------------|--|
| | | | Quantité | Prix unitaire (à compléter par le soumissionnaire) | Quantité | Prix unitaire (à compléter par le soumissionnaire) | Quantité | Prix unitaire (à compléter par le soumissionnaire) |
| 1 Article no 1 Piquet Métallique, Cloture 6' 5660-21-114-6081 (P/N 376694) | 70% Montreal 30% Edmonton | 21,000 | 1,000-2,000 | | 2,001-3,000 | | 3,001+ | |
| 2 Article no 2 Piquet Métallique, Cloture 2' 5660-21-114-6080 (P/N 376693) | 70% Montreal 30% Edmonton | 13,000 | 1,000-1,500 | | 1,501-2,000 | | 2,001+ | |
| 3 Article no 3 Plante-Piquet, Léger 5120-20-001-5170 (P/N 0475171-1) | 100% Montreal | 29 | 1+ | | | | | |

ANNEXE B – TABLEAU DES PRIX

3. Offre à commandes année trois - Prix Unitaires Fermes

| | Description | Lieu de livraison | Besoin annuel estimé | ÉCHELLE DE VOLUME # 1 | | ÉCHELLE DE VOLUME # 2 | | ÉCHELLE DE VOLUME # 3 | |
|----------|---|------------------------------|----------------------|-----------------------|--|-----------------------|--|-----------------------|--|
| | | | | Quantité | Prix unitaire (à compléter par le soumissionnaire) | Quantité | Prix unitaire (à compléter par le soumissionnaire) | Quantité | Prix unitaire (à compléter par le soumissionnaire) |
| 1 | Article no 1 Piquet Metallique, Cloture 6' 5660-21-114-6081 (P/N 376694) | 70% Montreal 30% Edmonton | 21,000 | 1,000- 2,000 | (à compléter par le soumissionnaire) | 2,001- 3,000 | (à compléter par le soumissionnaire) | 3,001+ | (à compléter par le soumissionnaire) |
| 2 | Article no 2 Piquet Metallique, Cloture 2' 5660-21-114-6080 (P/N 376693) | 70% Montreal 30% Edmonton | 13,000 | 1,000- 1,500 | (à compléter par le soumissionnaire) | 1,501- 2,000 | (à compléter par le soumissionnaire) | 2,001+ | (à compléter par le soumissionnaire) |
| 3 | Article no 3 Plante-Piquet, Léger 5120-20-001-5170 (P/N 0475171-1) | 100% Montreal | 29 | 1+ | (à compléter par le soumissionnaire) | | (à compléter par le soumissionnaire) | | (à compléter par le soumissionnaire) |

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W8486-195491/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W8486-195491

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
hl670.W8486-195491

Id de l'acheteur - Buyer ID
hl670
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « D »

INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

Le soumissionnaire accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- Carte d'achat VISA ;
- Carte d'achat MasterCard ;
- Dépôt direct (national et international) ;
- Échange de données informatisées (EDI) ;
- Virement télégraphique (international seulement) ;
- Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)